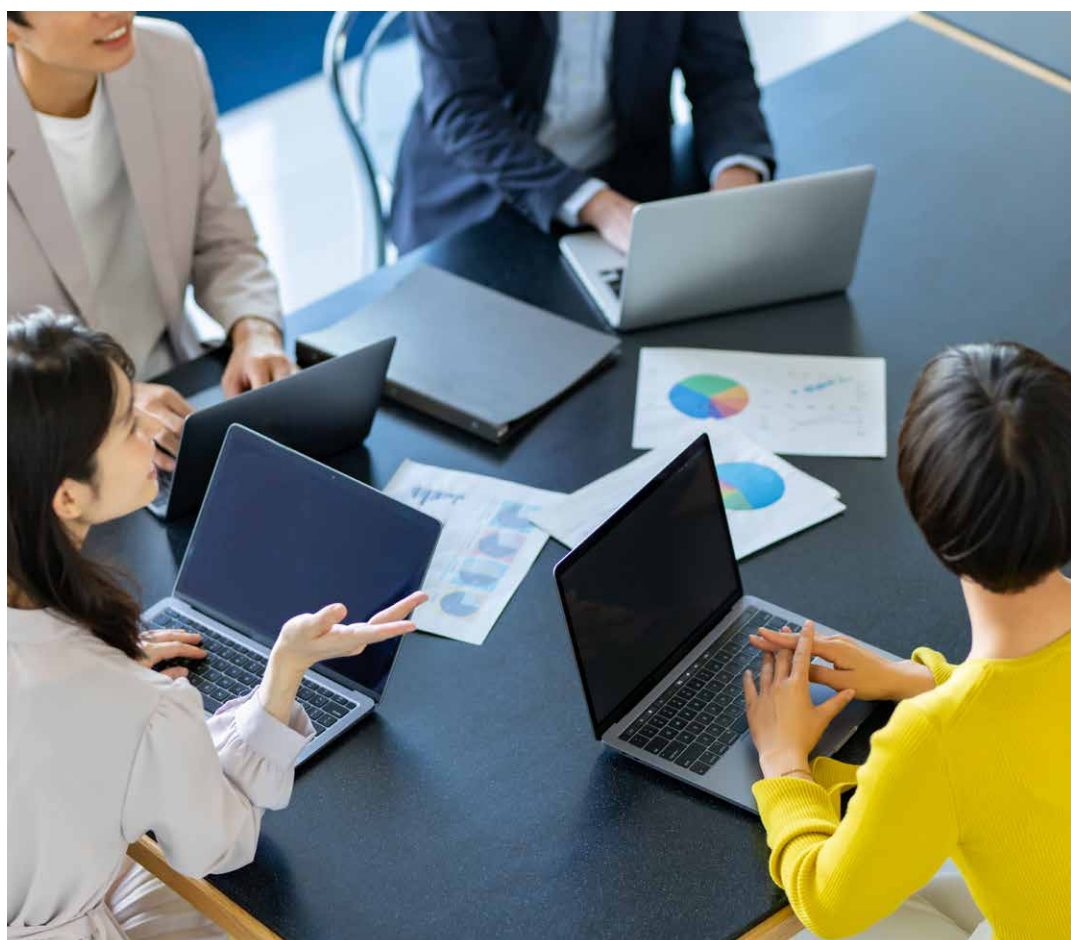


Fournisseurs & Prestataires

CHARTRE ÉTHIQUE ET ACHATS RESPONSABLES



Sommaire

Contextualisation de la Charte dans notre Politique Achats Responsables et ses objectifs	P. 3-4
---	---------------

Nos engagements vis-à-vis de nos fournisseurs et prestataires	P. 5
---	-------------

Les engagements de nos fournisseurs et prestataires	P. 6-7
---	---------------

Procédure de signalement, médiation	P. 8
-------------------------------------	-------------

Signature du fournisseur / prestataire	P. 9
--	-------------

Contextualisation de la Charte dans notre Politique Achats Responsables et ses objectifs

Synchrone a mis en place dès 2013 une politique globale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) prenant en compte les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. La politique RSE de Synchrone a été renforcée sur les volets sociétaux et environnementaux au fil des années.



Ainsi, depuis 2023, portée par une ambition d'amélioration et de performance continue, Synchrone formalise une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur des enjeux prioritaires : la diminution de son empreinte environnementale et une relation fournisseurs/prestataires encore plus éthique et responsable.

NOTRE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES VISE TROIS OBJECTIFS :

- › **Construire une relation davantage structurée, responsable, éthique et durable** avec nos fournisseurs sur les enjeux RSE fondamentaux liés à nos activités respectives, tout en renouant le lien rompu ponctuellement suite à la crise sanitaire du Covid-19.
- › **Privilégier des achats numériques plus responsables** dans notre chaîne d'approvisionnement mais également en tant que propre fournisseur de prestations numériques pour nos clients.
- › **Développer des partenariats à impact positif pour conjuguer nos efforts** en faveur des territoires locaux et des entreprises du secteur adapté.

A ce titre, Synchrone prend en compte plusieurs critères pour attribuer des marchés à ses fournisseurs, dont leur performance RSE. La performance RSE d'un fournisseur se base notamment sur les réponses apportées aux engagements et mesures effectives partagées au sein du questionnaire RSE Synchrone. Elle peut de plus être déterminée par un certificat d'évaluation RSE, attribué par un expert RSE indépendant, reconnu au niveau international (tel qu'EcoVadis par exemple).

Synchrone réserve le statut de fournisseur privilégié aux fournisseurs affichant une bonne performance RSE (parmi d'autres atouts) et soutient les fournisseurs qui améliorent leur performance RSE de manière continue et durable.

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

*Un engagement de nos pratiques responsables et éthiques
vis-à-vis de nos fournisseurs.*

1 /

Diversité et égalité des chances

- Recrutement responsable
- Diversité culturelle et sociale
- Égalité hommes-femmes
- Insertion et handicap

3 /

Stratégie climat

- Économies d'énergie
- Gestion des déchets
- Compensation carbone
- Sensibilisation des salariés

5 /

Ethique et Achats Responsables

- Lutte contre la corruption
- Achats responsables
- Engagement et évaluation fournisseurs
- Implication dans l'économie solidaire

2 /

Qualité de vie au travail

- Bien-être, sante et sécurité au travail
- Esprit de cohésion
- Équilibre vie privée / vie professionnelle
- Développement des compétences
- Dialogue social

4 /

Numérique responsable

- Eco-conception
- Green IT
- Inclusion et e-accessibilité
- Eco-gestes numériques
- Sécurité et protection des données

Nos engagements vis-à-vis de nos fournisseurs et prestataires

Le respect des valeurs d'éthique, d'intégrité tout comme le respect des législations et réglementations est au cœur de notre processus achat et de nos relations fournisseurs.

SYNCHRONES S'ENGAGE SUR 5 PRINCIPES FORTS EN TERMES D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES :

> Lutte contre la corruption

Synchrone s'interdit toute corruption, pot-de-vin, dessous de table et tout autre moyen d'obtenir des avantages indus ou inappropriés. Cela comprend la promesse, l'offre, l'autorisation, le don ou l'acceptation d'espèces, de commissions, d'honoraires, de crédits, de cadeaux, de faveurs ou de tout autre contrepartie étant directement ou indirectement fournie en échange d'un traitement favorable.

> Confidentialité des données

Synchrone se doit de protéger les données à caractère personnel de toutes les personnes avec lesquelles elle travaille, y compris ses fournisseurs, clients et employés (y compris la sécurité du système d'information).

Synchrone se conforme à ce titre aux lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information ainsi qu'aux exigences réglementaires lorsque des données à caractère personnel sont recueillies, stockées, traitées, transmises et partagées. A ce titre, un DPO a été désigné auprès de la CNIL que vous pouvez contacter pour toute question ou exercices de droits relatifs au RGPD dans la relation Synchrone via l'adresse email : privacy@synchrone.fr

> Cadeaux et invitations

Conformément aux procédures internes de Synchrone, nos employés (y compris les membres de leur famille et leurs proches) ne doivent pas accepter de cadeaux ou d'invitations. La seule exception à cette règle sont les cadeaux offerts par courtoisie uniquement, dont la valeur est inférieure à 50 €, pas plus d'une fois par an de la part du même partenaire commercial de Synchrone. Les employés de Synchrone ne doivent jamais promettre, accepter ou offrir des cadeaux en espèces.

> Conflits d'intérêts

Un « conflit d'intérêts » survient lorsque les intérêts privés d'un employé prennent le pas sur ses intérêts professionnels ou interfèrent avec eux, ou lorsqu'un employé ou un proche parent pourrait bénéficier personnellement d'une transaction impliquant un fournisseur et Synchrone.

Synchrone ne doit jamais prendre part ou chercher à influencer une décision dans des circonstances susceptibles de créer un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Si des fournisseurs de Synchrone prennent connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel touchant Synchrone, ils devront l'informer sans délai.

> Droit de la concurrence

Synchrone tisse ses relations commerciales sur la base de l'honnêteté, la confiance, et les intérêts réciproques, et choisit ses fournisseurs via notamment des appels d'offres en fournissant à tous ces fournisseurs un cahier des charges précis. Synchrone exerce sa relation fournisseur conformément aux principes de la concurrence loyale et applique des normes en matière d'équité.

Synchrone s'engage sur 5 principes forts en termes de code de conduite vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires :

L'impartialité

L'intégrité

La neutralité

La confidentialité

Le respect

Les engagements de nos fournisseurs et prestataires

Synchrone attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif.



Respecter les droits de l'homme et du travail

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à respecter la Déclaration Universelle des droits d'Homme et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ils respectent notamment :

- › Le droit à la non-discrimination
- › Le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes
- › Le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne
- › La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- › L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- › L'abolition effective du travail des enfants
- › La mise à disposition d'un milieu de travail sûr et salubre

Favoriser la diversité et l'inclusion

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à développer une politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi (notamment demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes sans qualification).

Ils ont recours pour cela soit à des actions directes de recrutement, soit à des actions indirectes telles que le recours à l'achat de prestations auprès des EA, ESAT et Entreprises d'insertion.

Lutter contre la fraude et la corruption

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs. Plus particulièrement, ils veillent à :

- › Ne pas se positionner en situation de conflit d'intérêt et en tirer profit
- › Ne pas participer à des opérations de blanchiment d'argent
- › Ne pas pratiquer d'acte de corruption

Lutter contre le changement climatique

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à réduire durablement leurs émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES), avec pour objectif d'atteindre d'ici 2030 la neutralité carbone.

Ils conduisent en ce sens une politique environnementale volontariste :

- › Économies d'énergie
- › Gestion des déchets
- › Compensation carbone
- › Sensibilisation des salariés

Ils s'engagent à participer aux actions de sensibilisation proposées par Synchrone à leur égard, et à fournir les données nécessaires à la mesure de l'empreinte carbone de leurs activités au service de Synchrone.

Favoriser un numérique responsable

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à intégrer dans leur stratégie une démarche Numérique Responsable visant à réduire l'impact environnemental de leurs produits et services et à faire du numérique un levier d'inclusion sociale et d'innovation.

Dans cette démarche, ils ont notamment pour ambition(s), en fonction de leur activité, de :

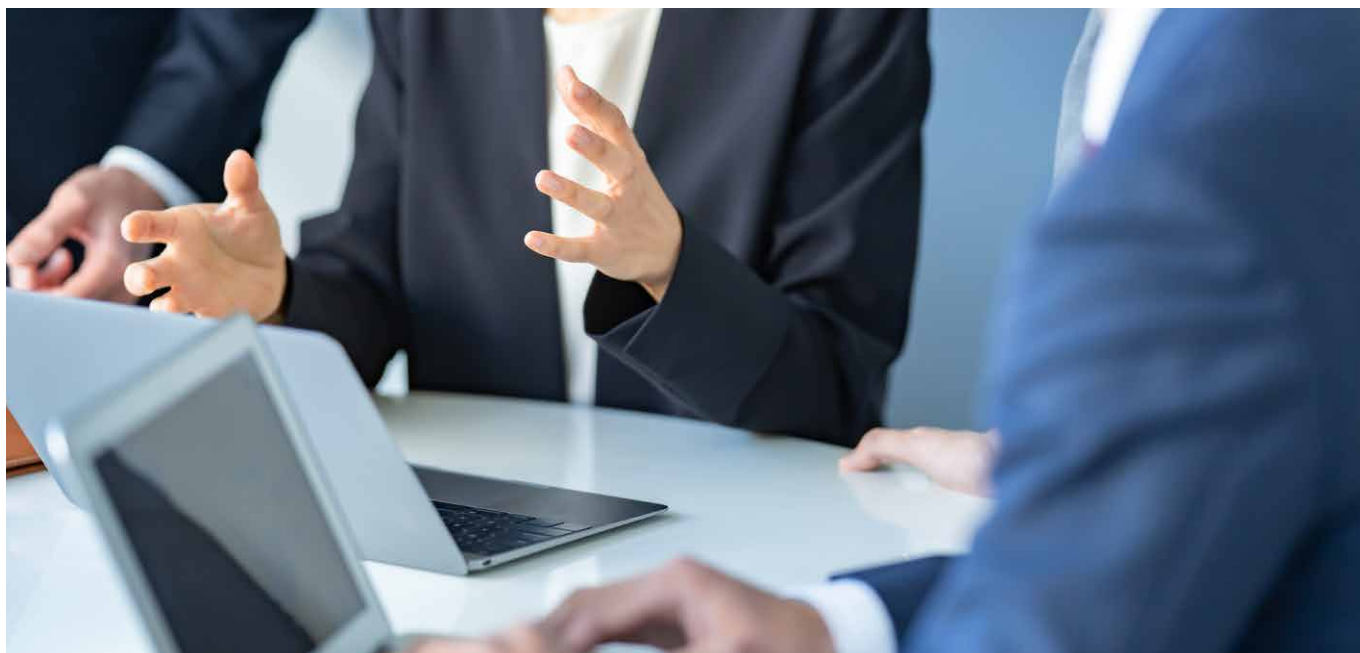
- › Œuvrer pour l'allongement de la durée de vie de leurs produits et services IT (ou de ceux qu'ils utilisent dans le cadre de leurs prestations)
- › Proposer des produits comprenant des écolabels et/ou indices de réparabilité
- › Proposer des sites Internet (ou applicatifs) accessibles
- › Développer la mise en œuvre des écogestes et des bonnes pratiques auprès de leurs collaborateurs
- › Favoriser l'inclusion numérique et l'employabilité de tous leurs collaborateurs
- › Récupérer les équipements inutilisés ou hors d'usage pour les orienter vers des filières de valorisation, en favorisant le don ou le reconditionnement

Développer les territoires locaux

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à favoriser les achats de proximité et à s'appuyer sur des ressources locales afin de contribuer au développement économique des territoires locaux.

Dans le cadre de leurs éventuels programmes de mécénat, de solidarité ou de sponsoring sportif et culturel, ils s'attachent à soutenir particulièrement des associations locales.

Procédure de signalement



Contact médiateur

Aurélie VANDEN BIL

Directrice de la performance et de la transformation / Responsable projet RSE

vandenbil@sychrone.fr

Tout fournisseur peut signaler tout soupçon de manquement aux engagements précisés dans la présente Charte, en matière de :

- › Corruption
- › Pratiques anticoncurrentielles
- › Conflits d'intérêts
- › Pratiques financières/bancaires/comptables inappropriées
- › Confidentialité
- › Droits de propriété intellectuelle
- › Travail des enfants/travail forcé/droits humains
- › Harcèlement/discrimination
- › Santé, sécurité et hygiène au travail
- › Problèmes environnementaux
- › Sécurité de l'information
- › Protection des données à caractère personnel

Pour cela, le fournisseur peut envoyer un email à : **alerteprofessionnelle@sychrone.fr**

Le Correspondant Éthique du Groupe traite chaque alerte avec un degré de confidentialité maximum et garantit le traitement responsable des données à caractère personnel recueillies, communiquées ou conservées à cette occasion.

Signature du fournisseur / prestataire

Synchrone a pour objectif de tisser des relations durables avec ses fournisseurs et prestataires. L'amélioration dans le domaine de la RSE contribue à renforcer ces relations.



Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

Quelle que soit la performance RSE actuelle d'un fournisseur ou prestataire, Synchrone apprécie ceux qui sont déterminés à engager de nouvelles actions dans le sens du développement durable.

En signant la présente Charte, les fournisseurs et prestataires de Synchrone s'engagent formellement à respecter les principes RSE décrits ci-dessus et à améliorer leur performance RSE dans la mesure du possible.

En tant que fournisseur ou prestataire de Synchrone, nous confirmons par les présentes avoir lu attentivement et compris la présente Charte Éthique et Achats Responsables Fournisseurs & Prestataires de Synchrone. Nous nous engageons à en appliquer les principes vis-à-vis de nos employés et à veiller à ce que nos propres fournisseurs adhèrent à des principes équivalents.

Prénom NOM

Fonction

Entreprise

À Le / /



synchrone

Change is a collective game

